

# BGer 6B 302/2025 vom 4. April 2025

Bundesgericht, 2025-04-04, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_302\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_302_2025)

FR: TF 6B 302/2025 du 4 avril 2025

IT: TF 6B 302/2025 del 4 aprile 2025

## Regeste

Irrecevabilité formelle du recours en matière pénale; recours tardif (défaut de déclaration d'appel) | Procédure pénale

## Erwägungen

### E. 1

Par arrêt du 27 décembre 2024, la Chambre pénale d'appel et de révision de la Cour de justice genevoise a déclaré irrecevable l'appel formé par A. \_\_\_\_\_ contre le jugement rendu le 11 septembre 2024 par le Tribunal de police de la République et canton de Genève.

### E. 2

Par acte daté du 25 mars 2025, expédié le lendemain à la cour cantonale et transmis par cette autorité à la cour de céans le 27 mars 2025, l'on comprend que A. \_\_\_\_\_ forme un recours en matière pénale contre l'arrêt du 27 décembre 2024.

### E. 3

Le recours contre une décision doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent sa notification ( art. 100 al. 1 LTF ). Les délais dont le début dépend d'une communication ou de la survenance d'un événement courent dès le lendemain de celles-ci ( art. 44 al. 1 LTF ). Le délai est observé si le mémoire est remis à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse le dernier jour du délai ( art. 48 al. 1 LTF ). En l'espèce, l'arrêt querellé est réputé avoir été notifié au recourant le 6 janvier 2025, à l'échéance du délai de garde de sept jours (cf. art. 44 al. 2 LTF ). Le délai de recours de trente jours contre cet arrêt a commencé à courir le 7 janvier 2025 et est arrivé à échéance le 5 février 2025. L'acte de recours déposé à La Poste Suisse le 26 mars 2025 (sceau postal) est tardif et donc irrecevable.

### E. 4

L'irrecevabilité du recours est manifeste, ce qu'il convient de constater dans la procédure prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Il peut exceptionnellement être statué sans frais (cf. art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.